

## BON À SAVOIR POUR MIEUX GÉRER SON ARGENT

# Produits de placement

Les produits de placement sont des outils financiers servant à investir de l'argent dans le but d'obtenir un rendement favorable. Autrement dit, ils permettent à notre argent de rapporter de l'argent. Demandez conseil à un professionnel du secteur financier pour savoir quel produit vous conviendrait.

### Produits de placement courants :

- **Certificats de placement garanti (CPG)**
  - Aussi connus sous le nom de « dépôts à terme ».
  - L'épargnant confie son argent à une institution financière pour une période fixe (de 1 à 5 ans) en échange de quoi cette institution lui garantit un taux de rendement fixe (qui peut varier selon la durée du placement).
- **Actions**
  - L'épargnant acquiert une participation dans une entreprise, ce qui lui donne le droit de voter concernant certaines décisions de l'entreprise (comme le choix des membres du conseil d'administration ou le montant des salaires des dirigeants).
  - Il a droit à un pourcentage des profits de l'entreprise correspondant à la quantité d'actions qu'il détient.
  - La valeur de sa participation augmente ou diminue en fonction de la performance de l'entreprise.
- **Obligations**
  - Les obligations sont comme des certificats de placement garanti : elles sont assorties d'un taux de rendement et d'une durée (jusqu'à 30 ans) fixes.
  - Elles sont émises par l'État, les institutions financières ou les entreprises.
  - L'épargnant peut acquérir de nouvelles obligations ou des obligations détenues par quelqu'un d'autre, mais doit toujours le faire par l'entremise d'un courtier.
- **Fonds communs de placement**
  - Un groupe d'épargnants mettent en commun leur argent pour investir dans divers types de valeurs mobilières.
  - Un fonds commun de placement est en général administré par un professionnel de la gestion financière, qui détermine la composition de l'actif du fonds (actions, obligations et autres valeurs mobilières).
  - Les frais de gestion du portefeuille du fonds commun de placement correspondent soit à des frais directs, soit à un pourcentage du rendement des placements.
- **Fonds négociés en bourse (FNB)**
  - Ils s'apparentent aux fonds communs de placement, mais l'investissement porte sur un « indice » (l'intégralité d'un marché boursier, comme la Bourse de Toronto ou le Nasdaq, où les entreprises demandent à être inscrites pour y faire négocier leurs actions).



**EN SAVOIR PLUS :** [cpacanada.ca/bonasavoir](http://cpacanada.ca/bonasavoir)

Vous aimeriez comprendre les rudiments de la gestion des finances personnelles et leur application à votre situation? Répondez au questionnaire du **Guide sur la santé financière**.